

DOSSIER DE CAMPAGNE

Requalification du programme **"Tous Fraudeurs ?"** de RTL-TVI

De « Documentaire » à « Docu-fiction »

Texte de pétition officiel
Stratégie de campagne
Éléments de communication
Argumentaire juridique

Janvier 2026

Table des matières

1. Texte officiel de la pétition
2. Argumentaire : Pourquoi la requalification est légitime
3. Stratégie de campagne en 4 phases
4. Messages clés et éléments de langage
5. Plan média et communication
6. Modèles de courriers officiels
7. FAQ pour les signataires

1. Texte officiel de la pétition

Ce texte est prêt à être utilisé sur Change.org, Avaaz, ou toute autre plateforme de pétition. Il peut également servir de base pour une pétition parlementaire.

Titre de la pétition

RTL-TVI doit requalifier « Tous Fraudeurs ? » : ce n'est pas un documentaire, c'est une docu-fiction

Destinataires

- M. Guillaume Collard, Directeur Général de RTL Belgium
- Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)
- Le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ)

Texte de la pétition

Le 12 novembre 2025, RTL-TVI a diffusé « Tous Fraudeurs ? », un programme présenté comme un documentaire d'investigation sur la fraude sociale en Belgique.

Ce programme pose un problème fondamental : il ne respecte pas les critères qui définissent un documentaire journalistique.

Les faits documentés :

1. **Témoignages manipulés.** La présidente du CPAS de Verviers, interviewée pendant une heure, n'a vu que 30 secondes retenues au montage, sorties de leur contexte, lui faisant exprimer le contraire de sa pensée. Elle a dénoncé publiquement cette manipulation.
2. **Absence de données vérifiables.** Le programme ne cite aucune statistique officielle. Le taux réel de fraude sociale est inférieur à 3% selon l'ONEM. Cette donnée essentielle est absente.
3. **Titre généralisateur.** « Tous Fraudeurs » suggère que l'ensemble des allocataires sociaux — plus de 500.000 personnes — seraient suspects. C'est une généralisation abusive qui stigmatise 97% d'innocents.
4. **Absence de contradictoire.** Aucun expert indépendant, aucun représentant d'associations, aucun économiste n'a été invité à contextualiser les cas présentés.
5. **Mise en scène fictionnelle.** Musique dramatique, montage à charge, narration orientée : le programme utilise les codes de la fiction, pas ceux du journalisme.

Plus de 400 plaintes ont été déposées au CSA — un record historique en Belgique francophone. Ce chiffre témoigne de l'indignation citoyenne face à un traitement médiatique perçu comme partial et stigmatisant.

Nous demandons à RTL-TVI :

1. De requalifier officiellement « Tous Fraudeurs ? » en « docu-fiction » ou « programme de divertissement », conformément à sa nature réelle.
2. D'ajouter un avertissement avant toute rediffusion ou mise à disposition, précisant que le programme ne constitue pas une enquête journalistique.
3. De présenter des excuses publiques aux personnes et catégories stigmatisées par le programme.

Cette demande ne relève pas de la censure. Elle relève de l'**honnêteté intellectuelle**. Un programme a le droit d'exister ; le public a le droit de savoir ce qu'il regarde.

En signant cette pétition, vous affirmez que **la rigueur journalistique n'est pas négociable**, et que le label « documentaire » doit être réservé aux œuvres qui le méritent.

2. Argumentaire juridique et déontologique

2.1 Définition du documentaire journalistique

Selon le Conseil de Déontologie Journalistique belge (CDJ), un documentaire journalistique doit respecter les principes suivants :

- **Vérité** : les faits présentés doivent être vérifiés et vérifiables.
- **Contradictoire** : les différentes parties concernées doivent pouvoir s'exprimer.
- **Honnêteté** : le montage ne doit pas dénaturer les propos des intervenants.
- **Dignité** : les généralisations abusives et la stigmatisation sont proscrites.

2.2 Violations constatées

Critère	Exigence	Constat
Vérité	Données officielles	Aucune citée
Contradictoire	Parole équilibrée	Absente
Honnêteté	Montage fidèle	Témoins dénaturés
Dignité	Pas de généralisation	Titre stigmatisant

2.3 Articles du Code de déontologie violés

- **Article 1** : « Les journalistes recherchent et respectent la vérité en raison du droit du public à connaître celle-ci. »
- **Article 7** : « Les journalistes s'efforcent de donner la parole aux différentes parties concernées. »
- **Article 24** : « Les journalistes évitent les généralisations abusives. »

3. Stratégie de campagne en 4 phases

Phase 1 : Lancement (Semaines 1-2)

Objectif : Atteindre 5.000 signatures et établir la crédibilité

- Publication de la pétition sur Change.org
- Communiqué de presse initial aux médias belges
- Activation des réseaux sociaux (hashtag #PasUnDocumentaire)
- Contact avec les associations de lutte contre la pauvreté

Phase 2 : Amplification (Semaines 3-6)

Objectif : Atteindre 25.000 signatures et obtenir une couverture médiatique

- Témoignages vidéo des personnes manipulées par le montage
- Tribunes dans la presse (Le Soir, La Libre, RTBF)
- Interpellation de personnalités publiques et d'élus
- Saisine officielle du Conseil de Déontologie Journalistique

Phase 3 : Pression institutionnelle (Semaines 7-12)

Objectif : Atteindre 50.000 signatures et obtenir une réponse officielle

- Courrier officiel au directeur général de RTL Belgium
- Demande d'audition au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Coalition avec syndicats et associations (FGTB, CSC, ATD Quart Monde)
- Publication du dossier technique complet (analyse point par point)

Phase 4 : Résolution (Semaines 13+)

Objectif : Obtenir la requalification ou une victoire symbolique

- Si RTL accepte : communiqué de victoire, remerciement des signataires
- Si RTL refuse : publication d'un contre-documentaire citoyen
- Création d'un « Observatoire citoyen des médias » permanent

4. Messages clés et éléments de langage

4.1 Message principal (30 secondes)

« Nous ne demandons pas la censure. Nous demandons l'honnêteté. Un programme qui manipule des témoignages, ignore les données officielles et stigmatise 500.000 personnes n'est pas un documentaire — c'est une fiction. RTL doit l'assumer. »

4.2 Chiffres clés à utiliser

- < 3% : taux réel de fraude sociale selon l'ONEM
- 97% : proportion d'allocataires en règle
- 400+ : nombre de plaintes déposées au CSA (record historique)
- 1h → 30s : réduction d'un témoignage au montage
- 0 : nombre de données officielles citées dans le programme

4.3 Réponses aux objections

« C'est de la censure »

Non. Nous ne demandons pas le retrait du programme. Nous demandons qu'il soit correctement étiqueté. C'est une question de transparence, pas de censure.

« La fraude sociale existe vraiment »

Oui, et elle représente moins de 3% des allocataires. Un documentaire honnête présenterait ce contexte. Ce programme ne le fait pas.

« RTL a le droit d'avoir une ligne éditoriale »

Une ligne éditoriale n'autorise pas à manipuler des témoignages ou à ignorer les faits. Le Code de déontologie s'applique à tous.

5. Plan média et communication

5.1 Cibles médias prioritaires

- **Presse écrite** : Le Soir, La Libre Belgique, Le Vif, Moustique
- **Audiovisuel** : RTBF (La Première, Matin Première, QR), BX1
- **En ligne** : Apache, Médor, RTBF Info
- **International** : Mediapart, Arrêt sur Images (angle déontologie)

5.2 Hashtags et mots-clés

- #PasUnDocumentaire (principal)
- #TousFraudeurs (récupération critique)
- #DeontologieMedias
- #RTLResponsabilité

5.3 Visuels de campagne

Trois visuels principaux à décliner :

1. **Le chiffre choc** : « 1h d'interview → 30s au montage » sur fond noir
2. **La comparaison** : « Documentaire » barré, « Docu-fiction » en rouge
3. **La statistique** : « 97% en règle. 0% de contexte dans le programme. »

6. Modèles de courriers officiels

6.1 Courrier au Directeur Général de RTL Belgium

[En-tête de l'organisation ou du collectif]

Monsieur Guillaume Collard
Directeur Général
RTL Belgium
Avenue Jacques Geordin 21030 Bruxelles

[Date]

Objet : Demande de requalification du programme « Tous Fraudeurs ? »

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous sollicitons au nom des [nombre] signataires de la pétition « RTL doit requalifier Tous Fraudeurs », ainsi qu'au nom des plus de 400 citoyens ayant déposé plainte auprès du CSA.

Le programme « Tous Fraudeurs ? », diffusé le 12 novembre 2025, a été présenté comme un documentaire journalistique. Or, notre analyse démontre qu'il ne respecte pas les critères définissant ce genre, notamment :

- L'absence de données officielles permettant de contextualiser les cas présentés ;
- La manipulation avérée de témoignages, dénoncée publiquement par des intervenants ;
- L'absence de contradictoire et de voix expertes indépendantes ;
- Un titre généralisateur contraire au principe de dignité.

Nous vous demandons de bien vouloir :

4. Requalifier le programme en « docu-fiction » ou « programme de divertissement » ;
5. Ajouter un avertissement approprié avant toute rediffusion ;
6. Nous recevoir pour un échange constructif sur ces questions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature]

7. FAQ pour les signataires

Pourquoi signer cette pétition ?

Pour défendre le droit du public à une information honnête. Un programme qui se présente comme un documentaire doit en respecter les standards. Ce n'est pas le cas de « Tous Fraudeurs ? ».

Est-ce que je peux signer si je n'ai pas vu le programme ?

Oui. Les faits documentés (témoignages manipulés, absence de données, plaintes au CSA) sont vérifiables indépendamment. Vous signez pour le principe de rigueur journalistique.

Que se passe-t-il si RTL refuse ?

La campagne continuera. Un refus serait lui-même un élément de communication démontrant le mépris de RTL pour les standards déontologiques. Nous documenterons et publierons.

Mes données sont-elles protégées ?

La pétition est hébergée sur [plateforme]. Vos données ne sont pas transmises à RTL. Seul le nombre de signatures et, éventuellement, les commentaires publics sont communiqués.

Comment puis-je aider au-delà de ma signature ?

- Partagez la pétition sur vos réseaux sociaux
- Déposez une plainte au CSA (csa.be) si vous avez vu le programme
- Contactez vos élus locaux pour les sensibiliser
- Rejoignez le collectif pour participer aux actions

— Fin du document —

Contact : [email] — Site : ouaisfi.eu